



SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 177

Nombre de votants : 184

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le mardi 6 octobre , le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, LEVOYER Thérèse suppléante de BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, LECLERC Marie - Joëlle suppléante de DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, HAUVET Rachelle suppléante de FAUDEMER Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN-CANAT Anne-Marie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves (jusqu'à 21h17), HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (jusqu'à 19h45), AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert (à

partir de 19h04), LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, TRAVERS Johany (à partir de 18h38) suppléant de LEROSSIGNOL Françoise (jusqu'à 18h38), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (à partir de 19h16), MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, BAUDELOT Laurent suppléant de MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, LEBLOND Christian suppléant de PESNELLE Philippe, PIC Anna, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à PIC Anna, HERY Sophie à HEBERT Karine, LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine (à partir de 19h45), LEPOITTEVIN Sonia à POIGNANT Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis procuration à VILLETTE Gilbert, VARENNE Valérie à HUREL Karine.

Excusés :

ASSELIN Etienne, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, DUCOURET Chantal, FALAIZE Marie-Hélène, LEFAUCONNIER François.

Délibération n° DEL2020_117

OBJET : Pôle d'excellence soudage - Présentation du projet - Recours à un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin dispose de la compétence en développement économique et accompagne donc les entreprises et les projets économiques dans leur implantation et leur développement.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a été saisie par un collectif (EDF, NAVAL GROUP, ORANO, CMN) d'un projet d'installation d'un Pôle d'excellence soudage sur le territoire.

Ce Pôle d'excellence soudage a pour objectif de répondre au fort besoin non satisfait en volume des métiers de ce secteur et au haut niveau de qualification exigé. En effet, le soudage mérite une véritable approche visant l'excellence pour répondre aux enjeux économiques associés (garantir la qualité, être en capacité de capter de nouveaux marchés, fidéliser les compétences, renforcer la compétitivité des entreprises,...) et les exigences industrielles imposent un haut niveau de compétences pour le soudage et les métiers associés (tuyauterie, chaudronnerie).

Or, à ce jour, l'atteinte de cette haute performance est une problématique nationale en raison notamment d'une structuration insuffisante de la formation pour y répondre (*Seuls 23 % des besoins en volume des métiers de soudeurs, tuyauteurs et chaudronniers sont satisfaits en France. En 2019, 14 983 offres d'emplois étaient à pourvoir dont 6 700 soudeurs. Les Régions Haut de France, Normandie et Pays de la Loire sont les plus concernées. Enquête BMO-Pôle Emploi/ SNCT –GRP Ponticelli*).

Pour le Cotentin, ce projet de pôle bénéficie d'un contexte local favorable avec la relance de grands projets industriels, des perspectives de marché réelles et de renouvellement important des effectifs sur les années à venir. De plus, ce Pôle d'excellence « ambassadeur de nos industries » pourra tirer profit de l'expérience de l'EPR (350 soudeurs/tuyauteurs formés), des initiatives locales réussies (Forem, Action soudage Cotentin, POEC...) et de la mobilisation de multiples acteurs autour du projet (19 entreprises comprenant 4 donneurs d'ordre, 10 sous-traitants et des agences de groupe représentant au total plusieurs milliers de salariés...).

Il répond donc à un enjeu industriel et de filières avec 3 grands objectifs :

- 1) Attractivité : promotion des métiers, valorisation de l'industrie et promotion du territoire.
- 2) Maîtrise des savoir-faire : connaissances métiers acquises et maîtrisées, formations offrant une qualification reconnue pour accéder à l'emploi, formateurs reconnus par leurs pairs.
- 3) Développement des compétences : un accélérateur de montée en compétences, un outil d'innovation pédagogique et technique.

Le déploiement de ce Pôle sur le territoire du Cotentin permettra de structurer et de pérenniser un socle robuste de compétences métier mais devrait également être un accélérateur de compétences pour les salariés en formation continue grâce aux environnements reconstitués. Il s'inscrit véritablement dans une vision et une ambition locale, régionale et nationale.

La présentation des conclusions d'une étude de faisabilité lors d'une réunion le 20 juillet dernier, a permis d'aboutir à la validation collective du projet et à une volonté partagée par l'ensemble des partenaires de lancer la réalisation du Pôle d'excellence soudage à Cherbourg-en-Cotentin. La signature de chartes est prévue afin de venir renforcer sur la durée les engagements de tous les acteurs.

Pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin, les engagements portent sur :

- le financement et le portage du bâtiment hébergeant le Pôle,
- la construction pour se faire d'un bâtiment neuf sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération situé sur une Zone d'Activité Economique,
- la facturation d'un loyer au Pôle conforme au prix du marché (estimation 65€/m² , soit 182 000 euros par an).

Les industriels s'engagent quant à eux à financer l'intégralité des environnements industriels reconstitués et à procéder aux évolutions nécessaires de ces environnements ; intégrer le projet du Pôle au dispositif « PIA 3 Formation » ; financer intégralement un chef de projet ; affecter des experts pour ce projet ; promouvoir et valoriser le Pôle auprès des partenaires et sous-traitants ; accompagner les organismes de formation dans leur montée en compétence.

La Région Normandie au titre de sa compétence formation, réalisera au sein de ce Pôle les formations soudage du Cotentin.

La gouvernance du projet est envisagée sous la forme associative. L'assemblée générale comprendra un collège des industriels fondateurs, un collège des entreprises, un collège des collectivités, un collège des formateurs, un collège de l'emploi. Le Conseil d'administration sera composé des membres des fondateurs, des entreprises et des collectivités.

Le Pôle s'inscrit dans un parcours d'excellence structuré qui accompagne les opérateurs depuis la découverte métier jusqu'au plus haut niveau d'expertise et dans une activité équilibrée entre la formation des primo-accédants (apprentissage du métier) et des salariés (montée en compétence). Le business model initial du Pôle a été construit sur cet équilibre :

- 50 demandeurs d'emploi formés /an (niveau 1),
- 50 salariés formés/an (niveaux 2 et 3).

Le 20 juillet dernier, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a ainsi réaffirmé son soutien au projet et s'est engagée dans le portage et le financement d'un bâtiment neuf. Deux sites ont été identifiés pour l'implantation de ce Pôle : Les Fourches ou Bénécère. Le site Bénécère a été finalement retenu par les industriels lors d'un Comité de pilotage du projet début septembre.

Le projet se positionne sur 3 parcelles du parc d'activité Bénécère.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- octobre 2020 : signatures des chartes d'engagement des partenaires,
- novembre 2020 : AG constitutive de l'association,
- mi 2021 : démarrage des travaux,
- juin 2022 : réception du bâtiment,
- septembre 2022 : démarrage des formations.

Pour tenir ce calendrier opérationnel, il vous est proposé de recourir à un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction du bâtiment et donc de lancer à cet effet une consultation qui nous permettrait de désigner ce mandataire fin décembre 2020. Le montant de cette prestation est évalué à 150 000 € HT.

Le budget prévisionnel du projet de construction du bâtiment a été estimé dans une étude réalisée par l'attributaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prospection et l'implantation d'entreprises sur le territoire communautaire. Il est le suivant :

Nature des prestations	Montant HT
Foncier	113 238 €
Honoraires – études – divers	398 123 €
Travaux	2 700 000 €
Équipements	52 500 €
TOTAL	3 263 861 €

Les financements les plus larges seront sollicités et notamment un dossier REACT-EU a été déposé auprès de la Région.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2422-5 à L24-22-11,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Autoriser** la construction d'un bâtiment sur la Zone d'Activité de Bénécière pour accueillir le Pôle d'excellence soudage, sous maîtrise d'ouvrage communautaire,
- **Recourir** à un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération,
- **Solliciter** les subventions les plus larges,
- **Désigner** Monsieur Benoît ARRIVE pour représenter l'Agglomération à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association en cours de création pour porter le projet,
- **Demander** l'inscription des crédits relatifs au mandat à la prochaine décision modificative,

- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE